

Déclaration fiscale et sociale unifiée : Ouverture du service de correction pour les exploitants ayant réalisé leur déclaration de revenus

Bobigny, 6 septembre 2024

Les exploitants agricoles ont désormais la possibilité de corriger une ou plusieurs données transmises dans la déclaration de revenus réalisée auprès de l'administration fiscale en début d'année.

La correction de la déclaration fiscale et sociale unifiée peut être effectuée jusqu'au 4 décembre 2024. Le service est accessible si l'exploitant agricole a réalisé une première déclaration lors de la campagne déclarative.

Pour la réaliser, les adhérents doivent se rendre sur leur espace particulier sur impots.gouv.fr et cliquer sur « Accédez à la correction en ligne ».

Toutes informations relatives à la déclaration fiscale et sociale unifiée ici :
msa.fr/lfp/web/msa/exploitant/unification-declarations-fiscales-sociales